

REGLES LOCALES SPECIFIQUES Ces Règles locales spécifiques complètent les Règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent et remplacent toutes autres Règles locales.

HORS LIMITES

Définis par les murs et clôtures bordant la propriété et/ou les alignements de piquets blancs. Les bâtiments du club-house et de l'accueil ainsi que leur chemin d'accès sont hors limites. Le practice et le parking du Golf sont hors limites.

PARTIE INTEGRANTE DU TERRAIN

Les ruines en pierre situées à gauche du trou n°2. La murette située dans l'obstacle d'eau traversant les fairways des trous n°3 et n°16.

TERRAIN EN REPARATION

Les plantations entourant les panneaux de départ sur chaque trou, les traces profondes laissées par les véhicules sur le parcours, les drains empierrés et les drains effondrés, les zones de terre dénudée sur les greens, les ravines dans les bunkers, les dénivellations dues au système d'arrosage automatique, trous n° 6 et 14 (le drain situé derrière le green), trou n° 15 : les drains situés devant et à droite du fairway. Les jeunes plantations identifiées par des copeaux en bois à leur pied, et les jeunes plantations dont la hauteur n'excède pas une longueur de club, principalement sur les trous n°2, n°6, n°14 et n°15.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

L'ensemble arbre/tuteur/haubans/cuvette à son pied, le puits sur le trou n°18, tous les chemins empierrés du parcours.

PIERRES DANS LES BUNKERS

Elles sont obstructions amovibles. La règle 24.1 s'applique.

OBSTACLES D'EAU ET OBSTACLES D'EAU LATÉRAUX

Tous les obstacles d'eau du parcours sont des obstacles d'eau latéraux. En l'absence de ligne tracée, la limite de l'obstacle est la rupture de pente. Trou n°6 : L'obstacle d'eau est défini par le fossé longeant tout le trou sur la gauche ; il s'étend à l'infini.

BALLE ENFONCÉE

La Règle 25.2 est étendue à l'ensemble du parcours. Sur le parcours, une balle enfoncée dans son propre impact dans un sol autre que le sable peut être relevée sans pénalité, nettoyée et dropée aussi près que possible de l'emplacement où elle reposait mais pas plus près du trou.

BALLE PLACÉE

Une balle reposant dans une zone tondue ras sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever la balle, le joueur doit marquer son emplacement. Ayant relevé la balle, il doit la placer, en un point situé à moins de 20 cm (une carte de score) de l'endroit où elle reposait initialement mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.



CARTE DES SCORES

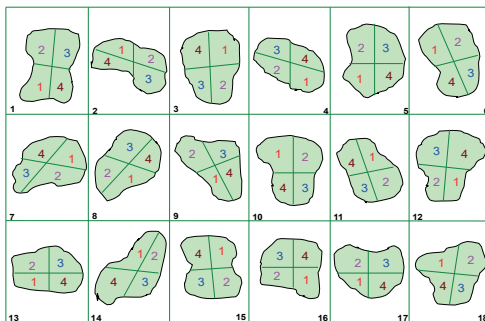
18 trous - 18 holes
Par 71 - 5765 m

GOLF DE NANTES CARQUEFOU
Boulevard de l'Épinay - 44470 CARQUEFOU
Tél. +33(0)2 40 52 73 74
contact@gardengolf-carquefou.fr

TROUS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	ALLER
PAR	4	4	5	4	3	5	4	3	4	36
Repère 1	393	307	449	361	144	506	312	165	298	2935
Repère 2	388	279	430	346	132	448	294	158	280	2755
Coups reçus	5	11	15	4	14	10	8	13	17	
Repère 3	366	270	389	304	127	422	284	139	267	2568
Repère 4	318	260	389	299	116	380	254	121	262	2399

10	11	12	13	14	15	16	17	18	RETOUR	TOTAL
4	4	3	3	5	4	5	3	4	35	71
327	371	141	190	475	358	462	155	351	2830	5765
316	342	132	171	454	342	440	149	326	2672	5427
12	3	18	1	9	2	6	16	7		
285	309	123	144	440	308	413	129	311	2462	5030
285	258	113	135	411	270	402	119	275	2268	4667

PLAN DU PARCOURS



Parcours joué depuis les repères	1	2	3	4
SSS Dames	77	74,9	72,5	70
SSS Messieurs	71,1	69,1	67,1	65,3

SLOPES	1	2	3	4
Slopes Dames	136	131	126	121
Slopes Messieurs	127	124	120	117